

Nom du produit: REX BAYERISCH

Numéro du produit: 123407B

Informations relatives au produit				
Numéro statistique de marchandise:	1901 90 99			
Pays de fabrication:	Allemagne			
Conditionnement:	25 kg sac en papier			
Description:	Mélange prêt à l'emploi pour un pain de marque			
Dosage:	50 %			
Conservation minimale:	12 mois			
Conditions de stockage:	garder en lieu frais et sec dans le conditionnement d'origine fermé			
Apparence:	poudre brun clair avec farine de blé, gruau de lupin, blé concassé, gruau d'avoine, flocons d'avoine et issues de blé			

Informations relatives aux ingrédients				
Ingrédients: (en ordre décroissant)	Farine de blé , gruau de lupin , blé concassé, gruau d' avoine , flocons d' avoine , gluten de blé , farine de seigle , farine d' orge , sel, issues de blé , sucre, huile de palme, farine de blé malté, farine de blé malté et torréfié, lactosérum en poudre, extrait de malt (malt d' orge , eau), émulsifiant E 472e, agent de traitement de la farine E 300, enzymes			

Données analytiques		
Valeur pH (10 g/200 ml)	5,3 -	6,5
Acidité	5,0 -	7,0
Densité apparente	749 -	916 g/l
Eau	7,0 -	9,5 %
Cendres (500 °C)	4,5 -	6,7 %
Protéines (N x 6,25)	16,2 -	24,2 %
Amidon	33,3 -	45,1 %
Matières grasses	5,5 -	6,7 %
Fibres alimentaires	9,9 -	13,3 %

Information nutritionnelle						
100 g contiennent:						
Énergie	1.481 kJ	352 kcal				
Matières grasses	6,1 g					
dont						
acides gras saturés	2,4 g					
Glucides	48,0 g					
dont						
sucres	5,7 g					
Fibres alimentaires	11,6 g					
Protéines	20,2 g					
Sel	3,8 g					

L'indication des substances nutritives et de la valeur énergétique se base sur les règlements en vigueur dans la CE en tenant en particulier compte du règlement concernant l'information des consommateurs sur les denrées alimentaires (UE) n° 1169/2011.

Nous certifions que selon les règlements 1829/2003, 1830/2003 de la CE nos produits n'exigent pas de déclaration OGM.

La société IREKS produit conformément aux règles de HACCP et est certifiée selon ISO 9001:2015.

Notre produit et les pâtes qui en sont issues ne sont pas destinés à être consommés crus et doivent toujours être bien chauffés.

Nous confirmons par la présente que les emballages que nous utilisons sont contrôlés en ce qui concerne leur conformité à tous les règlements en vigueur (Règlement (CE) 1935/2004, Règlement (CE) 2023/2006; pour les matières plastiques également Règlement (UE) 10/2011).

Informations relatives aux allergènes

Liste des ingrédients pouvant causer des réactions d'intolérance de type allergique et autres selon l'annexe II du règlement concernant l'information des consommateurs sur les denrées alimentaires (UE) n° 1169/2011.

+ Céréales contenant du gluten et produits à base de ces céréales

- + Blé
- ° Épeautre
- ° Blé Khorasan
- Amidonnier
- + Seigle
- + Orge
- + Avoine
- Crustacés et produits à base de crustacés
- ° Oeufs et produits à base d'oeufs
- Poissons et produits à base de poissons
- Arachides et produits à base d'arachides
- ° Soja et produits à base de soja (valeur limite interne relative à la déclaration des traces 50 ppm)
- + Lait et produits à base de lait (y compris le lactose)
- Fruits à coque et produits à base de ces fruits
 - Amandes
 - Noisettes
 - Noix
 - Noix de cajou
 - Noix de pécan
 - Noix du Brésil
 - Pistaches
 - Noix de Macadamia
- Céleri et produits à base de céleri
- Moutarde et produits à base de moutarde (valeur limite interne relative à la déclaration des traces 10 ppm)
- Graines de sésame et produits à base de graines de sésame (valeur limite interne relative à la déclaration des traces 5 ppm)
- Anhydride sulfureux et sulfites en concentration de plus de 10 mg/kg
- + Lupin et produits à base de lupin
- Mollusques et produits à base de mollusques
- + contenu(e)s selon recette
- non contenu(e)s selon recette
- ° des traces ne sont pas à exclure

Les indications sur les valeurs limites internes se réfèrent respectivement à la denrée alimentaire allergène, et ne pas à la teneur en protéines de cette dernière.